

## PROFITER DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



En matière de prévention des cambriolages, la Gendarmerie rappelle l'existence d'un **service gratuit** de surveillance des maisons, nommé « **Opération Tranquillité Vacances** ».

Cette opération est mise en place tout au long de l'année, que votre absence soit brève ou longue.

Pour la mettre en œuvre, il suffit de se rendre à la brigade de Gendarmerie de votre domicile ou s'inscrire sur le site du Ministère de l'Intérieur ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)).

Ainsi, lors des services de surveillance générale, les gendarmes font des passages au domicile de ceux qui se sont inscrits et vous rassurent par SMS.

**Alors n'hésitez plus ! Le principe est simple et fonctionne.**